

Tale Bac Pro SAPAT A

Année scolaire 2026 - 2027

 Cours

 Alternance

 Congés

 Non précisé

Août 2026	Septembre 2026	Octobre 2026	Novembre 2026	Décembre 2026	Janvier 2027	Février 2027	Mars 2027	Avril 2027	Mai 2027	Juin 2027	Juillet 2027
01 S	01 M	01 J	01 D	01 M	01 V	01 L qualif	01 L qualif	01 J	01 S	01 M	01 J
02 D	02 Me	02 V	02 L	02 Me	02 S	02 M	02 M	02 V	02 D	02 Me	02 V
03 L	03 J	03 S	03 M	03 J	03 D	03 Me	03 Me	03 S	03 L	03 J	03 S
04 M	04 V	04 D	04 Me	04 V	04 L qualif	04 J	04 J	04 D	04 M	04 V	04 D
05 Me	05 S	05 L	05 J	05 S	05 M	05 V	05 V	05 L mob / pass	05 Me	05 S	05 L
06 J	06 D	06 M	06 V	06 D	06 Me	06 S	06 S	06 M	06 J	06 D	06 M
07 V	07 L	07 Me	07 S	07 L	07 J	07 D	07 D	07 Me	07 V	07 L	07 Me
08 S	08 M	08 J	08 D	08 M	08 V	08 L	08 L qualif	08 J	08 S	08 M	08 J
09 D	09 Me	09 V	09 L	09 Me	09 S	09 M	09 M	09 V	09 D	09 Me	09 V
10 L	10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 Me	10 Me	10 S	10 L tourisme	10 J	10 S
11 M	11 V	11 D	11 Me	11 V	11 L	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D
12 Me	12 S	12 L qualif	12 J	12 S	12 M	12 V	12 V	12 L mob / pass	12 Me	12 S	12 L
13 J	13 D	13 M	13 V	13 D	13 Me	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M
14 V	14 L	14 Me	14 S	14 L qualif	14 J	14 D	14 D	14 Me	14 V	14 L libre	14 Me
15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J
16 D	16 Me	16 V	16 L qualif	16 Me	16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 Me	16 V
17 L	17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 Me	17 Me	17 S	17 L	17 J	17 S
18 M	18 V	18 D	18 Me	18 V	18 L	18 J	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D
19 Me	19 S	19 L qualif	19 J	19 S	19 M	19 V	19 V	19 L	19 Me	19 S	19 L
20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	20 Me	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M
21 V	21 L qualif	21 Me	21 S	21 L	21 J	21 D	21 D	21 Me	21 V	21 L libre	21 Me
22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J
23 D	23 Me	23 V	23 L qualif	23 Me	23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 Me	23 V
24 L	24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 Me	24 Me	24 S	24 L	24 J	24 S
25 M	25 V	25 D	25 Me	25 V	25 L qualif	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D
26 Me	26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V	26 V	26 L	26 Me	26 S	26 L
27 J	27 D	27 M	27 V	27 D	27 Me	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M
28 V	28 L	28 Me	28 S	28 L	28 J	28 D	28 D	28 Me	28 V	28 L libre	28 Me
29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V		29 L	29 J	29 S	29 M	29 J
30 D	30 Me	30 V	30 L	30 Me	30 S		30 M passerelle	30 V	30 D	30 Me	30 V
31 L qualif		31 S		31 J	31 D		31 Me		31 L		31 S

AVIS MÉDICAL ANNUEL

D'APTITUDE PRÉALABLE À L'AFFECTIION DES ÉLÈVES OU STAGIAIRES AUX TRAVAUX RÉGLEMENTÉS



Fiche extraite de l'annexe 3 du guide pour visite médicale d'aptitude de la MSA
https://armorique.msa.fr/lfp/documents/98925/68672323/Guide_pour_visite_medicale_d_aptitude_des_mineurs.pdf/1ea650cc-8675-e28b-d424-fc5a686dda31?t=1701255158138

LE RESPONSABLE DE L'ETABLISSEMENT DE FORMATION :

Sébastien FAUCONNET, Directeur

MFR CFA Landes Chalosse 1958 route de Badie 40360 CASTELNAU CHALOSSE

DEMANDE UN AVIS MEDICAL POUR L'APTITUDE DE L'APPRENANT.E

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

EN FORMATION DE :

- CAPa SAPVER 1ere année CAPa SAPVER 2de année
- Terminale BAC PRO SAPAT
- CAP AEPE
- BTS ESF 1ere année BTS ESF 2de année

TP ADVF

Renseignements complémentaires sur la formation suivie (si besoin) :

.....

En date du :

Le médecin :

Donne l'avis suivant :

- Avis favorable Avis défavorable
- Avis favorable avec les réserves suivantes :

SIGNATURE ET CACHET DU MEDECIN

MFR CFA LANDES CHALOSSE

1958 route de Badie • 40360 Castelnau Chalosse • 05 58 98 54 28 • mfr.castelnau@mfr.asso.fr

<http://www.mfr-castelnau.fr/>

Demande de Bourse sur critères sociaux 2026-2027

LA DEMANDE DE BOURSE EST A RENOUELER CHAQUE ANNÉE



CAPA SAPVER ET BAC PRO SAPAT

Étape 1 — Simulation

Avant tout dépôt, consulter les barèmes et faire une simulation sur :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Si vous dépassez le barème votre dossier sera rejeté.

L'utilisation du simulateur ne vaut pas dépôt d'une demande de bourse.



ÉTAPE 2 — CONSTITUTION DU DOSSIER

Formulaire CERFA + procuration requis

Lire la notice du CERFA et le remplir en MAJUSCULE et au STYLO BILLE.

Signatures originales obligatoires pour le CERFA et la procuration

Pas de scan, pas de mail, pas de photo.



DOCUMENTS À FOURNIR

Pièces justificatives obligatoires

- Avis d'imposition DEFINITIF 2026 (revenus 2025)
- Attestation CAF au nom du demandeur et mentionnant l'enfant - du mois d'août uniquement
- Si séparation : jugement divorce ou JAF
- Si mention B/TB au BREVET : copie du diplôme + relevé de notes



▲ ATTENTION

Points importants

L'avis de situation déclarative des impôts n'est PAS valable.

Tous les documents fournis doivent correspondre au nom de la personne qui demande et mentionner l'enfant scolarisé

Familles isolées : lettre T obligatoire sur la déclaration d'impôts.

Penser aux documents des personnes en concubinage, le revenu du foyer est pris en compte

Dossiers incomplets non acceptés.



DATES IMPORTANTES

Calendrier de dépôt

- Le dossier vierge vous sera remis version papier lors de la pré-rentrée
- Dossier COMPLET à remettre le jour de la rentrée de votre enfant
- Pas d'envoi pendant l'été, il faut le remettre en main propre
- Pour ceux qui rentrent fin août et n'ont pas des documents (CAF par exemple) merci de porter le dossier le plus complet possible à la rentrée

Lieu de dépôt : MFR Castelnau Chalosse, contre accusé de réception remis en main propre

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**BAREME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE
Année scolaire 2026-2027**

Barème d'attribution des bourses de lycée 2026-2027

Année de référence des revenus : 2025

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2026 sur les revenus de 2025					
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	22 037	17 445	14 816	11 949	7 426	2 902
2	23 731	19 033	16 162	13 034	8 252	3 468
3	27 121	22 204	18 856	15 208	9 902	4 596
4	31 360	25 378	21 550	17 380	11 551	5 723
5	35 597	30 136	25 591	20 639	14 027	7 414
6	40 684	34 893	29 632	23 900	16 504	9 105
7	45 769	39 652	33 674	27 156	18 978	10 799
8 ou plus	50 855	44 412	37 715	30 415	21 454	12 489
Montant annuel de la bourse	504 €	621 €	732 €	843 €	957 €	1 071 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse nationale de lycée.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1 002 €
-------------------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	----------------

(*) attribuée aux élèves boursiers de lycée ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet engagés dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat ou au certificat d'aptitudes professionnelles

Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €
--------------------------------------------------------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : **341,71 €**

Annexe 4 - PROCURATION ANNUELLE - Enseignement secondaire

IMPORTANT : aucune rature ni mention complémentaire ne doivent être portées sur la procuration

Établissement (1) : MFR CFA Landes Chalosse 1958 route de Badie 40360 CASTELNAU CHALOSSE	PROCURATION ANNUELLE Enseignement secondaire Paiement des bourses sur critères sociaux Année scolaire 20<u>26</u> / 20<u>27</u>
Je soussigné(e) <i>(nom & prénom du responsable légal ou élève majeur)</i>	
Agissant en qualité de <i>(parent, tuteur)</i>	
Domicilié(e) à	
Donne procuration à M. <i>(nom & prénom du président de l'association de gestion de l'établissement)</i>	Patricia PRUGUE
Président de l'établissement susmentionné.	

A l'effet de :

- percevoir en mon nom le montant, arrêté par l'ordonnateur compétent pour l'année scolaire 20<u>26</u>-20<u>27</u> , de la bourse nationale sur critères sociaux, attribuée à l'élève mentionné ci-contre. - d'en donner valable décharge au comptable public et de verser au compte de l'établissement les sommes dues au titre de la scolarité de l'élève mentionné ci-contre.	NOM & PRÉNOM de l'élève boursier : Élève scolarisé en classe de :
Le solde éventuel sera mis à ma disposition pour reversement selon le mode suivant :	
La présente procuration peut être résiliée par mes soins sur simple demande faite par écrit au mandataire, ci-dessus, au plus tard à la fin du trimestre précédent celui pour lequel la résiliation est demandée.	

A....., le.....

A Castelnau Chalosse....., le.....

Signature du représentant légal de l'établissement précédée de la mention

« bon pour acceptation »

Signature du responsable légal ou élève majeur

Précédée de la mention

« bon pour pouvoir »

Patricia PRUGUE
Présidente
MFR CFA Landes Chalosse

La demande de bourse nationale de lycée est émise par le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire.

Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée

- 1 – Lire la notice
- 2 – Rassembler les documents justificatifs
- 3 – Remplir le dossier (rubriques 1, 2, 3) en MAJUSCULE et au STYLO BILLE.
- 4 – Déposer le dossier rempli et signé et accompagné des pièces justificatives auprès de l'établissement où l'élève est scolarisé.

Vous pouvez faire votre demande du
1^{er} septembre au 15 octobre (inclus) 2026

NOTICE

Qu'est-ce que la bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale sur critères sociaux du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire aide à financer la scolarité des élèves inscrits en formation initiale scolaire dans les établissements d'enseignement secondaire agricole, publics ou privés sous contrat et dont les ressources familiales ont été reconnues insuffisantes.

Qui peut faire cette demande ?

Un(e) responsable légal(e) de l'élève (parent ou tuteur) ou une personne en charge de l'élève.
L'élève majeur ou mineur émancipé, s'il est contribuable et autonome (à la charge de personne)

Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

Les élèves inscrits à la rentrée 2026 en classe de :

- 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole ;
- 2^{nde}, 1^{ère} ou terminale, en lycée général, technologique ou professionnel ;
- 1^{ère} ou 2^{ème} année de CAPa.

Qui n'est pas concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

- Les apprentis (Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://www.service-public.fr>)
- Les étudiants inscrits en BTSa ou en CPGE (Pour en savoir plus rendez-vous sur www.messervices.etudiant.gouv.fr)

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

1. les ressources de la famille : C'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2026 sur les revenus de 2025 qui est pris en compte.

Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence ainsi que les enfants à charge **des deux concubins** qui sont pris en compte. (Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez votre domicile avec votre partenaire sans avoir le même avis d'imposition. C'est la situation de concubinage au moment de la demande de bourse qui est prise en considération.)

2. Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal :

- les enfants mineurs ;
- les enfants majeurs célibataires ;
- les enfants en situation de handicap. Le barème ci-dessous permet de déterminer, au regard des ressources de la famille et du nombre d'enfant(s) à charge, si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée.

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2025 à ne pas dépasser	22 037 €	23 731 €	27 121 €	31 360 €	35 597 €	40 684 €	45 769 €	50 855 €

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale du lycée, vous pouvez réaliser une estimation à l'adresse suivante : <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html> qui vous donnera une estimation de son montant.

Quels sont les documents justificatifs à joindre impérativement ?

- Votre (vos) avis d'imposition/non-imposition 2026 sur les revenus 2025
- RIB

Attention, l'avis de situation déclarative à l'impôt n'est pas valable. Seul l'avis d'imposition permet de valider votre droit à bourse. Si vous déclarez vos revenus en ligne, il sera disponible dans le courant de l'été dans votre Espace Particulier sur le site ou l'application impots.gouv.fr.

Documents complémentaires à fournir selon votre situation familiale :

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage ¹	<ul style="list-style-type: none"> • L'avis d'imposition/non-imposition 2026 sur les revenus 2025 de votre concubin(ne).
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de paiement de la CAF (ou MSA) indiquant les enfants à votre charge ; • Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	<ul style="list-style-type: none"> • Copie de la décision de justice désignant le tuteur et une attestation de paiement de la CAF (ou MSA) indiquant les enfants à charge. <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Copie de la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF (ou MSA) indiquant les enfants à charge.

¹Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez votre domicile avec votre partenaire sans avoir le même avis d'imposition.

Bourse au mérite

Qu'est-ce que la bourse au mérite :

Un complément de bourse dit « bourse au mérite » peut être attribué aux élèves boursiers de lycée ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet (DNB). Peuvent y prétendre les élèves engagés dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat général, technologique ou professionnel et au CAPa.

- Joindre au dossier un justificatif d'obtention de la mention B ou TB.

Informations complémentaires

Une **prime d'équipement** peut être attribuée aux élèves boursiers qui accèdent en première année d'un cycle de certaines formations concernées par l'achat d'un équipement particulier (arrêté du 17 octobre 2016 du ministère chargé de l'agriculture listant les formations et spécialités concernées).

Une **prime d'internat** est versée aux élèves boursiers internes visant à couvrir les frais d'hébergement.

Ces primes sont versées automatiquement selon la situation de l'élève. Il n'y a pas de démarche particulière à faire. Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au service scolarité de l'établissement d'inscription de l'élève.

Une fois les 3 rubriques complétées, le dossier est à remettre, avec les justificatifs demandés, à l'établissement d'accueil, dans le respect des délais impartis et contre remise d'un accusé de réception (à conserver impérativement).

Demande de bourse nationale lycée pour l'année scolaire 2026-2027

Cadre réservé à l'administration (Ne rien remplir dans la parties grisées)

Date de dépôt du dossier dans l'établissement :	Région : Nouvelle-Aquitaine
Établissement : MFR CFA Landes Chalosse	Numéro INA / Numéro INE :

Formulaire à compléter et à envoyer

Merci de remplir ce formulaire en majuscule et de cocher les cases qui concernent votre situation.

1 – Les membres de la famille de l'élève			
L'élève pour lequel vous demandez la bourse			
Son nom		Son prénom	
Sa date de naissance		<input type="checkbox"/> Fille	<input type="checkbox"/> Garçon
Sa nationalité :	<input type="checkbox"/> française	<input type="checkbox"/> d'un pays de l'union européenne	<input type="checkbox"/> d'un autre pays
Enfant sous tutelle administrative, indiquez l'organisme :			

Le demandeur			
Vous êtes : <input type="checkbox"/> La mère <input type="checkbox"/> Le père <input type="checkbox"/> Le tuteur ou représentant légal de l'élève <input type="checkbox"/> L'élève majeur autonome			
Votre nom de naissance		Votre prénom	
Votre nom d'usage (si différent)			
Votre numéro fiscal			
Votre adresse			
Code postal		Commune	
Numéro de téléphone		Courriel	
Exercez-vous une activité professionnelle : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Si oui, laquelle :	
Vous êtes <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/> En concubinage <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/> Célibataire			

Votre partenaire (conjoint(e)/concubin(e)/partenaire de pacs)			
Son nom de naissance		Son prénom	
Son nom d'usage (si différent)			
Son lien de parenté avec l'élève : <input type="checkbox"/> la mère de l'élève <input type="checkbox"/> le père de l'élève <input type="checkbox"/> autre			
Son numéro fiscal			
Son adresse			
Code postal		Commune	
Numéro de téléphone		Courriel	
Exerce-t-il une activité professionnelle : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Si oui, laquelle :	

2 – Les enfants à charge du foyer				
Nom et prénom de chacun des enfants à charge en garde exclusive et/ou alternée (y compris l'élève pour qui vous demandez la bourse)	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté ou profession	Boursier	
			oui	non
	//___/___		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	//___/___		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	//___/___		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	//___/___		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	//___/___		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	//___/___		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2 - La scolarité de l'élève		
Etablissement fréquenté en 2025-2026	Classe de l'élève	
Nom de l'établissement :		
La commune :	Le code postal	
Avez-vous reçu la prime d'équipement : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Année d'obtention du DNB :	Mention obtenue : <input type="checkbox"/> Très bien <input type="checkbox"/> Bien <input type="checkbox"/> Assez bien ou Aucune	
Etablissement fréquenté en 2026-2027	Classe de l'élève	
Nom de l'établissement : MFR CFA Landes Chalosse		
La commune : Castelnau-Chalosse	Le code postal	40360
Régime de l'élève : <input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Externe		

4 - Engagement de la famille

Si vous vous êtes trompé, signalez-le dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant de la bourse que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné¹. En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement comme prévu par la loi².

Je soussigné(e) : **représentant(e) légal(e) de l'élève :**

certifie sur l'honneur que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts.

Le : __/__/____

Signature



1- Connectez-vous sur le site oups.gouv.fr pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.

2- En application des articles 441-1 et suivants du code pénal. L'intégralité de ces dispositions est disponible sur le site legifrance.gouv.fr.

Vous venez de remplir votre demande de bourse. Vous pouvez maintenant l'adresser à l'établissement d'inscription de votre enfant en joignant les documents justificatifs détaillés dans la notice.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION					
Après vérification de la complétude du dossier et des renseignements portés par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe fréquentés.			Signature du chef d'établissement et cachet de l'établissement		
			__/__/____		
Résumé de la situation du demandeur					
Ressources	Enfants à charges	Echelon attribué	Bourse au mérite	Prime équipement	Prime internat
Montant annuel de l'aide :					
Observations éventuelles :					

Information sur le traitement de vos données :

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de l'élève concerné par la demande et pour vous contacter. Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire et le service académique des bourses en charge du traitement des bourses de lycée. Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent auprès de l'autorité académique (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) dont relève l'établissement de scolarité de l'élève. Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n°2018-494 relative à la protection des données.

- 1) Compléter et signer cette fiche d'engagement,
2) Retourner à la MFR mfr.castelnau@mfr.asso.fr
3) La convention de stage définitive sera transmise par la MFR à l'entreprise fin août.

Je soussigné(e) : _____

Nom de la structure : _____

Représentée par : _____ Fonction : _____

Adresse : _____

Code Postal – Ville : _____

Tel : _____ Courriel : _____

S'engage à accueillir en stage l'élève, _____

en classe de **Terminale BAC PRO SAPAT**.

Son tuteur de stage sera : _____ Fonction : _____

Durant les semaines ci-dessous : soit un total de **12 semaines**

Du L 31 aout au V 4 septembre 2026	Du L 21 Septembre au 25 septembre 2026	Du L 12 au V 16 octobre 2026
Du L 19 au V 23 octobre 2026	Du L 16 au V 20 novembre 2026	Du L 23 novembre au V 27 novembre 2026
Du L 14 au V 18 décembre 2026	Du L04 au V08 janvier 2027	Du L25 au V29 janvier 2027
Du L 01 au V 05 février 2027	Du L01 au V05 Mars 2027	Du L08 au V12 mars 2027

Ce stage répond au stage support pour l'examen.

Modules professionnels abordés lors de la formation

- Les activités au service du lien social dans leur contexte territorial
- Organisation de ses interventions auprès de la personne et sur le territoire
- Accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Accompagnement de la personne au sein de son espace de vie
- Dynamisation d'un lieu de vie locale
- Mise en œuvre d'actions vectrices de lien social ou de cohésion territoriale

Compétences visées à acquérir ou à développer au cours de stage

- Repérer les caractéristiques d'un territoire rural
- Caractériser le contexte économique et juridique des activités du service
- Repérer le contexte de l'intervention
- Organiser les moyens humains et matériels
- Proposer et évaluer l'intervention

Le stagiaire et/ou son représentant légal	Le Responsable de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil :
Nom Prénom :	Nom :
Signature :	Prénom :
Cachet :	Signature :

Liste de fournitures BAC PRO SAPAT

FRANÇAIS /HIST GEO/ESC	1 Classeur avec pochettes transparentes perforées, Feuilles et 6 intercalaires Dictionnaire français facilement transportable.
MATIERES SCIENTIFIQUES	Equerre, compas, règle, rapporteur, compas. Matériel de rangement de votre choix : gros classeur, trieurs ou cahiers... 1 calculatrice graphique : Casio « graph » 25+E ou 35+E (Mode Examen), 1 blouse en coton pour les travaux pratiques de physique-chimie
MATIERES PRO	Classeur avec 6 intercalaires, pochettes transparentes perforées et feuilles. 1 clé USB obligatoire marquée au nom de l'élève.
SPORT	Affaires de sport avec une paire de tennis.
LANGUE VIVANTE	1 classeur souple (dos de 2.5 cm) avec 6 intercalaires, 1 dictionnaire anglais/français ou espagnol/français
MATERIEL DE BASE	1 trousse comprenant : Stylos (vert, rouge, bleu, noir), crayon papier, gomme, colle, effaceur, 1 paire de ciseaux, surligneurs.
INTERNAT	Drap housse 90x190 et housse de couette (couette et oreiller fournis par nos soins) Taie d'oreiller (60x60). Nécessaire de toilette (serviettes...) Affaires personnelles. 1 prise anti-moustiques. 1 gourde

Merci de marquer toutes les affaires scolaires et personnelles au nom de l'élève.

A l'attention des entreprises des familles
des futurs élèves de la MFR de Castelnaud Chalosse

À Castelnaud-Chalosse, le 10 juillet 2026

OBJET : Soutenez la formation des professionnels de demain en affectant votre taxe d'apprentissage à la MFR CFA Landes Chalosse

Madame, Monsieur,

La taxe d'apprentissage constitue aujourd'hui un levier essentiel pour accompagner le développement des établissements de formation.

En permettant aux entreprises d'affecter cette contribution à l'organisme de leur choix, l'État leur offre l'opportunité de soutenir directement la formation des futurs professionnels dont elles auront besoin demain.

En choisissant d'attribuer votre taxe d'apprentissage à la MFR CFA Landes Chalosse, vous contribuez concrètement à la réussite de nos apprenants et au maintien d'une offre de formation de qualité, en adéquation avec les besoins des entreprises et de notre territoire.

Cette ressource est indispensable pour nous permettre de poursuivre nos missions dans les meilleures conditions.

Elle contribue notamment au financement des équipements pédagogiques, à l'amélioration de nos infrastructures et au développement de nouveaux projets au service de nos jeunes et de nos partenaires.

L'année 2026-2027 sera marquée par plusieurs projets structurants pour notre établissement :

MFR CFA LANDES CHALOSSE

1958 route de Badie • 40360 Castelnaud Chalosse • 05 58 98 54 28 • mfr.castelnaud@mfr.asso.fr

<http://www.mfr-castelnaud.fr/>

- Le lancement de nouvelles formations, notamment destinées aux salariés et collaborateurs des entreprises ;
- La rénovation de nos locaux (salles de classe, internat et espace de restauration) afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage ;
- La mise en œuvre de projets pédagogiques ambitieux, parmi lesquels :
 - le renforcement de l'accueil et de l'accompagnement des apprenants en situation de handicap
 - le développement du sport comme levier éducatif, de réussite et d'inclusion
 - une démarche environnementale
 - la création de parcours de formation innovants en e-learning afin de répondre aux nouvelles attentes des apprenants et des entreprises.

Ces investissements représentent un enjeu majeur pour l'avenir de notre centre de formation et pour la qualité de l'accompagnement que nous proposons aux jeunes comme aux professionnels.

A ce jour, la MFR CFA Landes Chalosse accueille 140 apprenants en formation par alternance et plus de 90 % d'entre eux réussissent leur examen chaque année.

Ainsi, nous sollicitons aujourd'hui votre soutien en désignant la MFR des Landes Chalosse comme bénéficiaire de votre taxe d'apprentissage sur la plateforme SOLTÉA.

<https://www.soltea.education.gouv.fr/>

MFR CFA Landes Chalosse, 1958 route de Badie 40360 Castelnau Chalosse

UAI : 0400753B - SIRET : 392 667 291 000 18

Votre contribution nous permettra de poursuivre notre engagement au service de la formation, de l'emploi et du développement des compétences sur le territoire des Landes et de la région Nouvelle Aquitaine.

Le Conseil d'administration, l'équipe éducative, les salarié.es et l'ensemble des apprenant.es vous remercient sincèrement pour votre confiance et votre soutien.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



MFR CASTELNAU-CHALOSSE

1958 route de Badie
40360 CASTELNAU-CHALOSSE
05.58.98.54.28 - mfr.castelnau@mfr.asso.fr
<http://www.mfr-castelnau.fr/>

SIRET : 392 667 291 00018 - APE : 8532Z
RNE : 0400753B - DREETS : 72.40.00217.40

Sébastien FAUCONNET

Directeur

MFR CFA LANDES CHALOSSE

MFR CFA LANDES CHALOSSE

1958 route de Badie • 40360 Castelnau Chalosse • 05 58 98 54 28 • mfr.castelnau@mfr.asso.fr

<http://www.mfr-castelnau.fr/>

Des formations par alternance du CAP au BTS



**Sans vous
rien n'est
possible !**

Sanitaire & social , vente, tourisme, petite enfance,

**Soutenez nos projets grâce à
la taxe d'apprentissage**

**économie sociale
et solidaire**

Accueil et accompagnement d'apprenant en situation de handicap

- Intégrer et insérer tous les apprenants : créer des parcours adaptés pour des personnes en situation de handicap
- Moderniser les formations : aménager les locaux d'enseignements et administratifs

Notre MFR a mis en place depuis quelques années, un projet d'accueil et d'accompagnement de personnes en situation de handicap (moteur, sensoriel, intellectuel, maladies invalidantes).

Il apparaît qu'au titre de « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », ce projet doit être complété par des aménagements.

Ainsi, la MFR de Castelnaud Chalosse doit poursuivre ses investissements :

- **Aménagement de nos locaux** : création de chemins à revêtement lisse et uniforme sur l'ensemble de l'établissement, affichage et pictogrammes.
- **Création de deux postes d'Assistant de Vie Scolaire** : consacré à l'accompagnement des apprenants et des familles.
- **Individualisation du parcours** de formation : suivant le handicap du candidat, il est mis en place des temps individuels entre apprenant.es et équipe pédagogique.



Le sport alternative à l'échec scolaire et levier éducatif

Notre établissement accueille chaque année près de 140 apprenants. La MFR souhaite proposer des temps de vivre ensemble positifs, évitant aux jeunes de se retrouver dans la zone fumeur ou de rester chacun devant leur portable. Cela permettra aussi de valoriser certains jeunes qui peuvent être confrontés à des situations difficiles ou de l'échec scolaire.

Ainsi, nous travaillons sur la thématique du sport à travers deux volets :

• **Le décrochage scolaire :**

1. Création d'espaces sportifs diversifiés aménagés par nos élèves : terrain multi sports, salle multi activités

2. Multiplicité des activités sportives : sports collectifs (basket, hockey...), individuels (ping-pong, athlétisme, danse...), de détente (yoga/méditation), et de pleine nature (ski, canoë, escalade)

3. Des intervenants (sportifs de haut niveau, éducateurs spécialisés...) viendront compléter les apports de l'équipe, notamment autour de sports culturels landais et plus largement du Sud Ouest.

4. Des activités spécifiques et des initiations pour les internes (assister à des matchs professionnels, étude sportive).



Des formations par alternance du CAP au BTS

- **Volet éducatif** : Le sport possède des atouts considérables sur le plan éducatif, que ce soit au niveau du respect des règles de vie, de la lutte contre le tabagisme mais aussi contre la surutilisation du téléphone. En ce sens et à nos yeux, le sport est l'un des moyens les plus efficaces de ce changement d'attitude.

D'autre part, il n'est plus à prouver les bienfaits du sport sur la santé (physique et mentale).

Projet « Campus Vert et Bien-Être » :

Végétalisation et aménagement des espaces extérieurs au service de la réussite des apprenants

Notre établissement est engagé depuis plusieurs années dans une démarche visant à offrir aux apprenants un **cadre de formation à la fois accueillant, stimulant et respectueux de l'environnement**. Convaincus que la qualité des espaces de vie influence directement le bien-être, l'épanouissement et la réussite des jeunes, nous souhaitons aujourd'hui franchir une nouvelle étape à travers un ambitieux projet de végétalisation et d'aménagement de nos espaces extérieurs.

Ce projet répond à **plusieurs enjeux majeurs**. Il s'inscrit tout d'abord dans les défis environnementaux actuels qui invitent chacun à agir en faveur de la biodiversité, de la préservation des ressources naturelles et de l'adaptation au changement climatique. Il répond également à une préoccupation éducative forte : permettre aux jeunes de vivre et d'apprendre dans un environnement agréable, propice aux échanges, à la coopération et au développement de comportements écoresponsables.

L'objectif est de transformer progressivement les espaces extérieurs de l'établissement en **véritables lieux de vie, d'apprentissage et de sensibilisation**. Ces aménagements contribueront à créer un environnement plus verdoyant, plus attractif et plus adapté aux besoins des apprenants comme de l'ensemble de la communauté éducative.

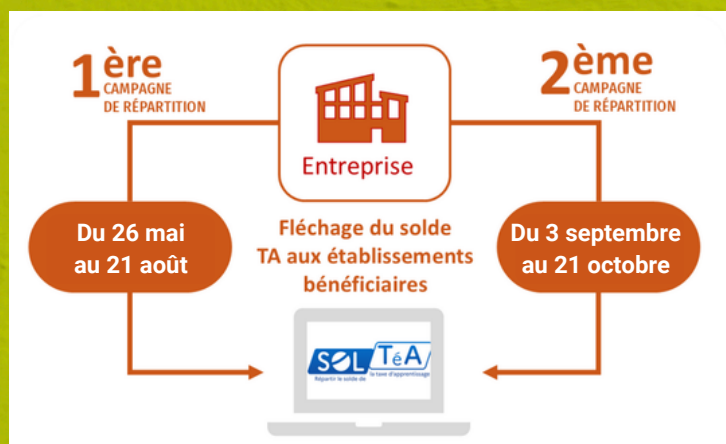


Un projet ancré dans son territoire :

Parce que notre établissement participe pleinement à la dynamique économique locale, nous avons fait le choix de privilégier les entreprises des Landes pour la réalisation des travaux et l'acquisition des équipements nécessaires à la mise en œuvre du projet.

À travers le projet « Campus Vert et Bien-Être », notre MFR affirme sa volonté de construire un cadre de formation en phase avec les enjeux contemporains. La végétalisation et l'aménagement des espaces extérieurs constituent bien plus qu'une opération d'embellissement : ils traduisent une ambition éducative, environnementale et humaine au service de la réussite des jeunes.

La MFR de Castelnau-Chalosse est habilitée à percevoir les 13 % de la taxe d'apprentissage



Grâce à SOLTéA, les employeurs peuvent en quelques clics verser leur taxe d'apprentissage au centre de formation professionnel de son choix.

Soutenez nous !

Nos identifiants à renseigner sur SOLTéA :

UAI MFR : 0400753B

N° SIRET : 392 667 291 000 18